

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

### **RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC** 

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

## **SOLICITATION AMENDMENT** MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### **Comments - Commentaires**

There is a security requirement associated with this requirement

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division L'Esplanade Laurier East Tower, 4th floor, Ottawa Ontario K1A 0S5

	VOII	raille	2 pour Clauses et Condition	
Title - Sujet Support maintenan	ce en Audio Visuel			
Support maintenance en Audio V				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.	
9F030-200407/A		001		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
9F030-200407		2021-01-19		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$\$HN-331-79567				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No		S No.	N° VME	
hn331.9F030-200407				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin				
at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST				
on - le 2021-02-12 Heure Normale du l'Est HNE				
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Turner, Louie			hn331	
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX	
(613) 297-3769 ( )			( ) -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	<u> </u>
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à si	•
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date



N° de la modif - Amd. No. 001 File No. - N° du dossier hn331.9F030-200407 Id de l'acheteur - Buyer ID hn331 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La modification # 1 est émise pour réviser l'exigence # 1 de l'annexe A, Énoncé des travaux - Portée et spécifications techniques (Annexe A révisée ci-jointe) :

### **EFFACER:**

 L'entrepreneur fournira à l'ASC les ressources techniques pour les appels de services liés à l'audiovisuel visant les équipements défectueux et en mauvais état de fonctionnement.

### **INSÉRER:**

1) Le contracteur fournira à ASC des ressources de main-d'œuvre technique pour les appels de services audiovisuels, la réparation des équipements défectueux et les nouvelles installations.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes

# Annexe A – Énoncé des travaux

## Appels de service et réparations liés à l'audiovisuel

**Objectif**: Fournir à l'Agence spatiale canadienne des ressources techniques pour les appels de services liés à l'audiovisuel visant les équipements audiovisuels défectueux et en mauvais état de fonctionnement.

<u>Contexte</u>: Fondée en mars 1989, l'Agence spatiale canadienne (ASC) est un organisme fédéral canadien chargé de gérer tous les volets civils des activités du Canada dans le secteur spatial. La mission et les fonctions de l'ASC sont énoncées dans la <u>Loi sur l'Agence spatiale canadienne</u> (L.C. 1990, ch. 13). Créé en 1996, le bâtiment de l'ASC est officiellement nommé le Centre spatial <u>John H. Chapman</u>, et dispose dans ses locaux d'une vaste et très complexe installation d'équipements audiovisuels. Ces équipements audiovisuels doivent être entretenus et rester opérationnels en tout temps.

## Champ d'application et spécifications techniques :

- 1) Le contracteur fournira à ASC des ressources de main-d'œuvre technique pour les appels de services audiovisuels, la réparation des équipements défectueux et les nouvelles installations..
- 2) Le client désignera un responsable technique qui assurera la liaison avec l'entrepreneur d'entretien et de réparation audiovisuels retenu.
- 3) Une visite du lieu sera obligatoire en présence du client ou du responsable technique. Avant de procéder à des travaux, l'entrepreneur et le responsable technique se rencontreront en personne pour s'assurer que les attentes sont comprises.
- 4) Les systèmes audiovisuels sous garantie seront entretenus par l'entrepreneur en installation d'origine conformément à la garantie gouvernementale obligatoire d'un (1) an.
- 5) L'entrepreneur veillera à disposer d'un personnel technique de haut niveau ayant une expérience préalable et devra en apporter la preuve dans un délai de 5 ans, pour l'entretien et l'installation de systèmes audiovisuels complexes haut de gamme.
- 6) Le client donnera accès, par l'intermédiaire d'une offre à commande liée à l'audiovisuel, à tout équipement défectueux lié à l'appel de service des fabricants d'origine ayant répondu à l'offre à commandes. Tous les produits non inclus dans l'offre à commandes ou les produits consommables peuvent être fournis par l'entrepreneur d'entretien.
- 7) L'entrepreneur doit satisfaire ou dépasser les attentes et les normes de l'ASC en matière de réparation audiovisuelle, notamment en ce qui concerne le concept du système, la conception, les fabricants de matériel, la programmation logicielle, la mise en page, la fonctionnalité et l'expérience utilisateur.
- 8) Tous les produits consommables et le matériel audiovisuel non inclus dans l'offre à commandes seront fournis et détaillés dans le devis et la facture de l'entrepreneur. Parmi ces produits figurent, sans s'y limiter, les éléments suivants : câblage HDMI, câblage, connecteurs, adaptateurs, attaches, matériel d'installation, matériel non inclus dans l'offre à commandes, pinces, supports, outils.
- 9) L'entrepreneur veillera à ce que le personnel technique connaisse bien la programmation et les codes sources des systèmes de contrôle, de l'interface graphique et des systèmes de contrôle audiovisuels préexistants.
- 10) L'entrepreneur appliquera des tarifs horaires pour les appels effectués du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, des tarifs de fin de semaine et des tarifs pour les appels d'urgence effectués en dehors des heures normales de travail, conformément à la tarification figurant dans l'annexe.
- 11) Le fournisseur de services mettra tout en œuvre pour répondre sur place aux urgences des clients dans un délai de deux (2) heures.

- 12) L'entrepreneur devra communiquer les noms des techniciens de service proposés avant qu'ils arrivent sur place
- 13) Le client s'engagera et s'assurera que le personnel technique sous contrat a accès au lieu de travail dans les heures normales de travail de 8 h à 17 h (HNE), du lundi au vendredi.
- 14) L'entrepreneur désignera un (1) chef de service technique principal qui assurera la liaison avec le client.
- 15) L'entrepreneur veillera à disposer d'une réserve de personnel technique qualifié et s'engagera à disposer d'une réserve de personnel de remplacement et d'appoint.
- 16) L'entrepreneur laissera le lieu de travail propre, sécuritaire et accessible à la fin de chaque appel de service.

## **Contraintes**

- 1) L'entrepreneur principal et le personnel technique sur place doivent avoir une habilitation de sécurité gouvernementale existante ou être en mesure de passer une vérification des antécédents de sécurité pour être autorisés à accéder aux locaux du client.
- 2) Aucun travail ne sera effectué au-delà du cadre prévu sans l'autorisation préalable du responsable technique désigné par le client.
- 3) Aucun travail susceptible d'entraîner des frais imprévus ou accrus pour le client ne sera effectué sans l'autorisation écrite du responsable technique désigné par le client.
- 4) L'entrepreneur ne fournira, sauf s'il autorisé dans le cadre de l'offre à commandes, aucun matériel ou appareil audiovisuel lié à l'offre à commandes. Le client achètera et fournira tout le matériel et les appareils inclus dans l'offre à commandes.
- 5) L'entrepreneur ne facturera pas les frais de déplacement ou de repas au client.

## **Engagement du client:**

- 1) Après une vérification des antécédents de sécurité réussie, le client fournira des cartes d'accès au personnel technique de l'entrepreneur. Le responsable technique du client désignera les personnes qui recevront ces cartes d'accès.
- 2) Le client garantira un accès sûr et sans restriction à la zone de travail.
- 3) Lorsque cela est possible, le client fournira des appareils de levage automatisé pour que le personnel de l'entrepreneur puisse accomplir les tâches liées aux exigences.
- 4) L'entrepreneur s'assurera que son personnel possède les licences et la formation requises pour utiliser en toute sécurité un tel équipement.

### Zone de travail :

La principale zone de travail est située au siège social de l'Agence spatiale canadienne, au Centre spatial John H. Chapman situé à Saint-Hubert au Québec. Les zones de travail secondaires sont, Gatineau au Québec et Ottawa en Ontario.